

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS**

Ordre du jour

1. Installation du nouveau Conseil
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué
6. Election d'un Conseiller Municipal délégué
7. Droits de préemption

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Yves DE KERROS, Conseiller Municipal de 1969 à 1983 et Adjoint au Maire de 1983 à 2001..

**1. Installation du nouveau Conseil**

La séance a été ouverte le 25 mai 2020 à 20h sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : BOOG Françoise, FURLING Armand, BONTEMPS Geneviève, HOLLER Jean-Luc, GUTLEBEN Cécile, GEILLER Philippe, MASSON Laurence, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie, HANSER Geoffrey, BRUDER Rachel, RIBER Geoffrey, LERCH Aurélie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame BOOG informe le Conseil que le huis-clos nécessite un vote à la majorité absolue des membres du Conseil. Le Conseil Municipal décide de tenir la séance à huis-clos.

Madame BOOG lit la Charte de l'élu local.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Geoffrey HANSER, Conseiller le plus jeune, pour assurer ces fonctions.

MM. Jean-Luc HOLLER et Geoffrey RIBER sont désignés assesseurs.

Madame BOOG donne la présidence à M. FURLING Armand, doyen des Conseillers Municipaux (art. L. 2122-8 du CGCT).

## **2. Election du Maire**

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire et propose la candidature de Mme Françoise BOOG. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom par le Secrétaire de séance, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

- Mme Françoise BOOG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (14 voix pour et 2 bulletins blancs), a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

## **3. Fixation du nombre d'adjoints**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (soit 30% de 15 : 4.5). Ce pourcentage donne un effectif maximum de 4 adjoints.

Mme le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer 4 postes d'adjoints au Maire,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

## **4. Election des adjoints :**

Vu l'article L. 2122-7-2 du Code des Collectivités Territoriales, Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4, Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret, en respect de la parité sans obligation d'alternance parmi les membres du conseil municipal.

Mme le Maire propose le Liste n°1 composée de M. Armand FURLING, Mme Geneviève BONTEMPS, M. Jean-Luc HOLLER et Mme Laurence MASSON.

Elle demande s'il y a une autre liste.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom par le Secrétaire de séance, a remis son bulletin de vote fermé.

M. Armand FURLING, Mme Geneviève BONTEMPS, M. Jean-Luc HOLLER et Mme Laurence MASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (14 voix pour et 1 bulletin blanc), ont été proclamés adjoints.

**10**

L'ordre et les délégations sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Armand FURLING chargé de la voirie, des réseaux eau-assainissement, des bâtiments communaux et du suivi du personnel technique,
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Mme Geneviève BONTEMPS chargée des affaires scolaires, de la vie associative, des manifestations et du fleurissement,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Luc HOLLER chargé des finances, de l'urbanisme et du suivi des travaux,
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Mme Laurence MASSON chargée de la communication et du numérique.

Chaque domaine de compétence relève d'une délégation de fonction qui sera formalisée par voie d'arrêté.

### **5. Création d'un poste de conseiller municipal délégué :**

Madame le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de créer 1 poste de conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer 1 poste de conseiller municipal délégué,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

### **6. Election d'un conseiller municipal délégué**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué.

Madame le Maire rappelle que l'élection d'un poste de conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire et propose la candidature de M. Philippe GEILLER.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom par le Secrétaire de séance, a remis son bulletin de vote fermé

M. Philippe GEILLER ayant obtenu la majorité absolue (14 voix pour et 1 bulletin blanc) a été proclamé Conseiller Municipal délégué chargé des affaires agricoles, forestières et de la chasse, ainsi que du suivi de la salle polyvalente.

### **7. Droits de préemption**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle n°77 section 1 d'une superficie de 3 ares 30 sise grand rue,
- la parcelle n°238/9 section 30 d'une superficie de 10 ares sise 54 rue de la gare.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 25 mai 2020
--

Ordre du jour :

1. Installation des Conseillers Municipaux
2. Election du Maire
3. Election des adjoints
4. Observations et réclamations
5. Clôture du Procès-verbal

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale		